

Quelques réflexions de la jeunesse jurassienne remises au Conseil régional, à Tramelan, le 1er septembre 1999, et relative au mandat sur l'autonomisation progressive du Jura bernois.

«Le Groupe Béliier a pour but d'affranchir le peuple jurassien de la tutelle bernoise. À cette fin, il rassemble toutes les forces vives de la jeunesse jurassienne. Il lutte pour la création d'un État souverain, membre de la Confédération suisse, formé des territoires concernés par l'acte de libre disposition du 23 juin 1974, d'autres solutions pouvant aboutir à la réalisation de ce but sont réservées. Il veille à la sauvegarde de l'esprit qui a présidé à la fondation de la République et Canton du Jura.»

[Buts statutaires du Groupe Béliier]

15 % d'autonomie : chiard t'oses pas ?

Le Conseil régional, une institution politique bernoise, mandaté par le Conseil exécutif de "*mener un processus de réflexion sur la manière de réaliser l'autonomisation progressive du Jura bernois*", a la délicatesse d'auditionner entre autres le Groupe Béliier, "*acteur régional*", à ce sujet.

C'est toujours spontanément que la jeunesse jurassienne répond à toute réflexion consacrée à l'avenir de son pays. Force vive de la société, la jeunesse se doit en effet d'exprimer à tout moment et de la manière qu'elle juge la plus opportune son opinion. Au premier plan, vient bien entendu la remise en cause du pouvoir décisionnel du Jura Nord et Sud. Les références sont l'unité du peuple jurassien, une histoire plus que millénaire, une culture française, un besoin d'ouverture au monde et de solidarité...

1° Remarques à propos de l'invitation du Conseil régional

Fallait-il inviter le Groupe Béliier ? Nous sommes auditionnés en effet en tant "*qu'acteur régional*".¹ Un tel flou nécessite quelques précisions. Le Groupe Béliier, mouvement politique dont le but essentiel est l'affranchissement du peuple jurassien de la tutelle bernoise, est **un acteur sans conteste de la Question jurassienne**. Nous avons montré par ailleurs et à maintes reprises en quoi consiste cette dernière.² L'appartenance cantonale et le partage du pouvoir de décision sont au cœur de la question. Or, il se trouve, comme nous le verrons ci-après, que la marge de manœuvre du Conseil régional est bien en deçà de ces perspectives. En effet, bien que le Conseil régional soit invité à exercer le mandat du Conseil-exécutif avec "*une totale ouverture d'esprit*", "*la constitution cantonale [bernoise] marque les limites du cadre de réflexion*".³ Dès lors, sous ces conditions, nous doutons "*d'apporter une contribution utile à la réflexion sur les besoins de la région et la façon de faire progresser son autonomie*" selon les désirs du Conseil régional.

D'autre part, le thème général du mandat que le Conseil-exécutif adresse au Conseil régional, prête à sourire : "*mener un processus de réflexion sur la*

manière de réaliser l'autonomisation progressive du Jura bernois", quelle bouffonnerie ! Il saute aux yeux que le Conseil-exécutif occupe ses ouailles en les invitant à réfléchir. Le processus engagé en janvier 1998 prendra bien encore quelques années. Et lorsque les conclusions du Conseil régional tomberont, il faudra compter autant d'années supplémentaires pour convaincre les autorités cantonales de leur bien-fondé. Viendra alors la mise en œuvre qui ne sera assurément que partielle car on aura relevé forcément des obstacles majeurs à certaines applications. Pendant ce temps-là, le Jura-Sud et ses forces vives pâtiront inexorablement d'un manque crucial de pouvoir de décision. En exécutant ce mandat, le Conseil régional, et donc la classe politique du Jura-Sud, soit joue le jeu de Berne, soit est tombé dans un "piège à cons" grossier qu'il faut immédiatement dénoncer !

2° Remarques à propos des termes mêmes du mandat

Les termes du mandat sont les suivants : *"La réflexion demandée doit être une démarche intellectuelle et non pas l'examen de futurs projets d'infrastructure. L'objectif est de déterminer ce dont la région a besoin pour que son statut particulier (identité, particularités linguistiques et culturelles, participation politique) soit amélioré."*

Tout d'abord, on constate que le Conseil-exécutif est cohérent avec lui-même. Dans sa volonté de noyer la classe politique jurassienne, il l'incite à ne pas trop se préoccuper d'aspects concrets, réalisables à court et moyen termes, mais plutôt d'en rester au niveau des concepts. À ce jeu, on n'est pas prêts de voir venir quelque chose !

D'autre part, poser la problématique en termes de besoin sans en venir à la question de base, c'est se fourvoyer totalement. Rien n'est immuable et ce qui est vrai actuellement peut être faux demain. Les hommes changent et les conditions sociales, économiques et politiques tout aussi. La démarche proposée par Berne, à long terme, est — à dessein ? — tout à fait sans issue. Une pommade ne soulagera que temporairement un esclave de ses chaînes. Le mal qui est son asservissement ne sera en rien éradiqué. Toujours réapparaîtra le poids du joug ! Si le sort du Jura-Sud doit être amélioré, c'est en lui octroyant la totale maîtrise de son destin. En ayant les clefs de sa destinée en mains, le Jura-Sud pourra s'adapter comme il l'entend à chaque fois qu'il en ressentira le besoin.

3° Le Conseil régional au défi

Nous affichons notre plus grand scepticisme quant à la valeur du mandat du Conseil-exécutif et à sa réalisation éventuelle. En particulier, nous doutons fort du concept cher à Mario Annoni *"d'autonomisation progressive."* Tout cela n'est que poudre aux yeux destinée à occuper la classe politique jurassienne en lui faisant croire qu'elle participe activement à la mise en place de structures décisionnelles au profit du Jura méridional. Mais ne

soyons pas rabat-joie et ne gâchons pas la fête. Le Groupe Béliet n'a pas pris à la légère l'invitation qu'on lui a faite. Ses réflexions l'ont conduit à vous proposer ce qui suit.

Tout d'abord, soyons réalistes, n'exigeons pas la lune ! Un communiqué des partis gouvernementaux probernois représentés dans le Jura-Sud (UDC, PRD, PS), affirmait il y a peu qu'une autonomie supérieure à quelque 50% serait illusoire. Dans une première étape, nous serons encore moins exigeants. Ce n'est que 15% d'autonomie que l'on vous propose de réaliser en tout premier lieu. Objectif réalisable et qui plus est susceptible de rassurer le plus fidèle partisan probernois.

Puisqu'il faut se restreindre, allons à l'essentiel. La force vive du Jura de demain, c'est la jeunesse d'aujourd'hui. C'est elle qui fera le Jura en relevant les futurs défis. C'est donc sur elle qu'il faut "mettre le paquet." Sachons donc lui insuffler l'amour de la patrie, lui enseigner ses origines, son histoire, sa culture, lui montrer sa richesse, sa diversité. Sachons lui donner l'envie de rester au pays, d'y travailler, le cas échéant de le défendre contre des pouvoirs ou des gens sans scrupules. Au niveau concret, cela suppose une véritable politique de la jeunesse, en particulier un effort soutenu dans l'éducation et la formation. Cette politique, pour qu'elle puisse être crédible doit être faite et mise en œuvre par les Jurassiens eux-mêmes. Cela a pour conséquence qu'il existe un département de l'instruction publique spécifique au Jura-Sud.

Sur cette base, nous vous proposons de mettre sur pieds dans le Jura-Sud un département de l'instruction publique et de transférer le gymnase romand de Bienne dans le Jura-Sud, par exemple en créant à Sonceboz un Lycée Doyen Morel. Le futur département du Jura-Sud doit disposer de toutes les compétences (financières et décisionnelles) qu'on puisse attendre d'un tel office. Bien entendu, il existerait un autre département pour les Suisses alémaniques. Des collaborations entre les deux départements ne seraient pas exclues. Mais plus encore, des collaborations avec la République et Canton du Jura seraient ô combien profitables. Vu sous cet angle, le Jura-Sud bénéficierait d'une autonomie totale au niveau de l'instruction publique, limitée à quelque 15% (1/7 des départements) au niveau cantonal ! Un des besoins essentiels du Jura-Sud se verrait satisfait et son statut particulier (identité, particularités linguistiques et culturelles, participation politique) se trouverait fortement renforcé.

Cette proposition que d'aucuns qualifieront d'emblée de farfelue, est présentement très opportune. D'abord, nous pouvons profiter que le Conseiller d'État Mario Annoni soit justement chef du Département de l'instruction publique du Canton de Berne. Cela pourrait grandement faciliter la mise en place de notre département. Ensuite, d'un autre point de vue, la population du Jura méridional et en particulier les directeurs d'école et les enseignants, à l'heure où le canton envisage nombre de fermetures d'école, ne verraient pas forcément cela d'un mauvais œil.

Sur le plan de “*l’autonomie progressive*”, un autre avantage annexe et non négligeable est le suivant. En disposant enfin d’une complète et totale indépendance assortie d’un pouvoir décisionnel, certes dans un domaine restreint, la classe politique jurassienne peut faire l’apprentissage de la gestion de ses affaires. L’étape suivante sera alors d’autant plus facilement franchie lorsqu’il s’agira d’étendre son pouvoir à l’ensemble des prérogatives cantonales.

Comme le Conseil régional peut le constater, nous n’arrivons pas les mains vides. Nous lui laissons le soin d’en tirer le maximum de profit. Nous serions surpris qu’il arrive à quoi que ce soit avant la fin de la législature. A lui de nous démontrer le contraire.

Groupe Bélier

-
- ¹ Cf. Lettre du Conseil régional à divers mouvements politiques du Jura-Sud du 22 juin 1999.
 - ² Cf. par exemple nos conférences de presses données à Tavannes lors de la Fête de la jeunesse jurassienne. Celles-ci sont téléchargeables du site <http://www.GroupeBelier.ch>.
 - ³ Mandat du Conseil-exécutif du Canton de Berne au Conseil régional du 28 janvier 1998.